

**CONTRAT SIMPLIFIE DE BAIL A FERME**  
**Régi par le Statut du Fermage, Titre I du Livre IV du Code Rural**

Entre les soussignés,

**BAILLEUR D'UNE PART,**

**PRENEUR D'AUTRE PART.**

Il est convenu ce qui suit :

Par ces présentes, Le propriétaire ..... donne bail à ferme à ..... qui accepte les immeubles à usage agricole dont la désignation suit page 2.

**DECLARATION DE CONTENANCE**

Les contractants déclarent que le présent bail à ferme porte sur une contenance totale de :  
..... ha.

**PRIX DU BAIL**

(Article L 411-11 du code rural et arrêtés préfectoraux 508/95 du 28/09/95 et 745/99 du 30/09/99 département des Vosges)

Le présent bail est consenti et accepté moyennant un fermage annuel d'un montant de ..... euros (€), se décomposant comme suit :

- Terres (..... ha x ..... €/ha) : ..... €,

Le fermage ainsi déterminé sera actualisé chaque année :

- Pour les terres et bâtiments d'exploitation selon la variation de l'indice des fermages arrêté par Monsieur le Préfet de département des Vosges, la première révision intervenant au 1<sup>er</sup> Novembre 2015.

Le preneur s'engage à payer le fermage au bailleur à l'échéance, soit le 1<sup>er</sup> Novembre ou au plus tard dans les trente jours qui suivent.

Le paiement des fermages s'effectuera au siège du bailleur, soit par chèque ou virement bancaire ou postal, soit en espèces avec délivrance d'un reçu.

**DUREE DU BAIL**

Le présent bail est consenti et accepté pour une durée de neuf années entières et consécutives à compter du **1<sup>er</sup> Novembre 20....**

A défaut de congé donné valablement par l'une ou l'autre des parties, celui-ci se renouvelle dans les mêmes conditions (article L 411-50 du code rural).

**CONDITIONS**

Le présent bail est fait aux charges et conditions habituelles en pareille matière, en conformité avec les dispositions du STATUT DU FERMAGE (articles L 411-1 à L 415-12 et R 411-1 à R 415-9 du code rural).

**ETAT DES LIEUX**

Le ou les preneurs prendront les biens loués dans l'état où ils se trouvent à la date de l'entrée en jouissance. Un état des lieux sera établi dans les conditions prévues à l'article L 411-4 du Code Rural.

**CONTROLE DES STRUCTURES** (article L 331-1 et suivants du code rural)

Conformément à l'article L331-6 du code rural le preneurs déclare exploiter, à titre individuel ou dans le cadre d'une société, à la date de réalisation du présent bail une superficie totale de : .....ha y compris les superficies faisant l'objet de la convention et désignées ci-après.

**DESIGNATION DES BIENS**

Commune	Lieu Dit	Référence cadastrale	Superficie	Nature de l'immeuble
.....	.....	.....	.....	.....

**ENREGISTREMENT**

Conformément à l'instruction du 17 janvier 2000 (7 E-1-00), les baux à durée limitée d'immeubles sont dispensés de la formalité de l'enregistrement.

En cas de présentation volontaire à la formalité, il sera perçu un droit fixe de 25 € (article 739 du Code Général des Impôts) supporté par le preneur.

Fait à, ....., le .....

En 3 exemplaires.

Signature du Bailleur

Signature du Preneur

Annexe : Plan des parcelles